

le travail

Vol. 47 No. 4 Organe officiel de la CSN Mai 1971.

JOLIETTE, CIMETIERE DU SYNDICALISME?



En haut, l'Imprimerie Nationale Joliette Limitée, une entreprise plus que prospère, avec un chiffre d'affaires qui va en augmentant, chaque année, en bas la Canadian Gypsum, une des nombreuses filiales de cette compagnie qui a réalisé, l'an dernier, au total \$44 millions de profits. Le même esprit règne dans les deux entreprises: briser le syndicat.

Joliette, la "coquette", deviendra-t-elle, par la force des choses, le CIMETIERE DU SYNDICALISME? Pour l'Imprimerie Nationale Joliette Limitée, l'enterrement serait vite fait, car, comme question de fait, le cimetière est situé juste à côté de l'établissement. Mais cela ne se fera pas,

car, les travailleurs syndiqués de toute la région ne laisseront pas faire ça.

A la Canadian Gypsum, aussi, les travailleurs sont décidés à faire respecter leurs droits. Pour eux, malgré une grève qui a duré plus de deux ans, il y a quatre mois, la compagnie veut recommencer à zéro. Les "gars" de la Gypsum ne laisseront pas fouler au pied leur dignité d'hommes libres. La compagnie veut leur imposer le travail du dimanche, avant de commencer les négociations qui ont échoué.

Le 18 mai, quand Chicago s'est fait battre par Canadien, au forum de Montréal, 80 membres du syndicat des travailleurs de la Canadian

Gypsum, ont sacrifié la partie de hockey pour prendre en mains leurs propres affaires. Ils ont décidé dans un vote secret, nettement majoritaire, de recourir à la grève pour tenter d'amener la compagnie à négocier le renouvellement du contrat collectif de travail échu, depuis le 19 mars 1971.

La population de Joliette n'a pas le droit de demeurer indifférente à ces conflits. Ce que les travailleurs de JOLIETTE JOURNAL et de la Canadian Gypsum demandent, c'est le droit au travail et le droit d'association. Pour les "gars" de la Gypsum, il y a aussi le fait qu'ils veulent continuer de VIVRE, entre deux dimanches.

MERCI BERTRAND:

Merci Bertrand d'avoir épuré du syndicat un de ses membres qui a préféré sacrifier sa dignité d'homme pour un plat de lentilles: Jean-Luc Breault, publicitaire et jusqu'à tout récemment vice-président du syndicat général des communications section JOLIETTE JOURNAL;

Merci Bertrand de nous faire la grâce de nous fournir du travail en cette période creuse des 100,000 jobs perdues;

Merci Bertrand de nous consentir un salaire vraiment des plus alléchants se situant à une moyenne de \$100 par semaine pour au-moins 50 heures de travail;

Merci Bertrand de nous avoir interdit d'aller dans l'atelier de l'imprimerie pour éviter que nous mettions dans la tête de ces ouvriers spécialisés l'idée de se syndiquer à leur tour;

Merci Bertrand de nous astreindre à une discipline de fer en nous forçant à produire des textes à la chaîne;

Merci Bertrand d'être aussi favorable à l'idée que nous quittions un jour le syndicat; vraiment, nous nous sentons libres;

Merci Bertrand de nous obliger à accepter des "boss" supplémentaires pour planifier et diriger notre travail;

Merci Bertrand d'avoir "rentré" des "scabs" pendant quelques temps pour nous aider à faire notre travail;

Merci Bertrand d'avoir pris un avocat comme Denis Gagnon;

Merci Bertrand de nous avoir permis de nous rendre compte qu'aujourd'hui encore, il existe des gens assez bornés et assez attachés à leurs cennes pour devenir anti-syndicalistes comme toi;

Merci donc Bertrand de nous permettre de faire la lutte: ça nous renforcera d'avantage.

Même si Lacombe joue pour Chicago

LES TRAVAILLEURS DE CANADIAN GYPSUM SACRIFIENT UNE PARTIE DE HOCKEY POUR VOIR À LEURS PROPRES AFFAIRES

Mardi, le 18 mai dernier, 80 travailleurs du syndicat national des travailleurs de la pulpe et du papier de Joliette, travaillant à l'usine Canadian Gypsum, ont préféré sacrifier la dernière joute de la série finale opposant les Balck Hawks, de Chicago, aux Canadiens de Montréal, pour s'occuper de leurs propres affaires. En effet, 80 membres du syndicat sur 81 étaient présents à l'assemblée spéciale convoquée à la salle des syndicats, au 421 de Lanaudière, alors que ce soir-là, Chicago recevait Montréal à Chicago.

Alors que le directeur de l'usine de Canadian Gypsum, de Joliette, M. Jean-L. Lacombe, ne peut rien faire sans être continuellement en contact avec Chicago (les vrais "boss" sont aux Etats), les travailleurs syndiqués de Canadian Gypsum, eux, laissent tomber Chicago pour s'occuper de leur contrat de travail.

Mardi, le 18 mai dernier, dans un vote secret, les travailleurs de Canadian Gypsum, ont décidé d'aller en grève, devant le refus de la partie patronale de vouloir négocier le renouvellement

de leur convention collective de travail, expirée, depuis le 19 mars 1971, en respectant certains droits fondamentaux pour les ouvriers.

C'est M. Etienne Giasson, conseiller syndical pour la Fédération canadienne des travailleurs des pâtes et papiers et de la forêt, qui agit comme conseiller syndical, depuis le début des pourparlers, et c'est M. Robert Garneau, permanent syndical pour la Confédération des Syndicats Nationaux de Joliette qui agit comme directeur de la grève.

CANADIAN GYPSUM ET L'IMPRIMERIE NATIONALE ONT DEUX CHOSES EN COMMUN

Il y a, dans la vie, des hasards qui nous font mieux comprendre comment se tissent les événements. Et dans le conflit syndical qui oppose à Joliette, les syndiqués de JOLIETTE JOURNAL à la direction de l'Imprimerie Nationale Joliette Limitée, il y a un maillon que l'on peut faire avec l'autre conflit qui se dessine à l'horizon à la Canadian Gypsum.

Du temps qu'il était conseiller municipal, le président de l'Imprimerie Nationale Joliette Limitée, Bertrand Malo, s'était rendu rencon-

trer les grévistes de la Canadian Gypsum, pour leur parler dans la face et leur faire comprendre qu'ils n'avaient pas raison de faire la grève.

Aujourd'hui, Bertrand Malo a un syndicat dans son entreprise, et comme il l'a écrit dans son propre journal, "la direction n'a fait aucune opposition à ce qu'il y ait un syndicat". Seulement, il y a une chose qu'il oublie de dire, c'est que ça fait neuf mois que le syndicat est formé, qu'il a obtenu son certificat de reconnaissance

syndicale depuis le 2 décembre 1970, et qu'il n'y a pas encore eu de négociations!

C'est ça qui fait que les gars ne sont pas satisfaits. C'est en plein pas le genre de vie que les gars aiment à JOLIETTE JOURNAL, mais les syndiqués de JOLIETTE JOURNAL sont certains que Bertrand va finir par croire ce qu'il a écrit dans son journal: "que la direction n'a fait aucune opposition à ce que les journalistes, les publicitaires et les secrétaires joignent les rangs syndicaux". Nous en sommes convaincus!

QUAND BERTRAND MALO DIT

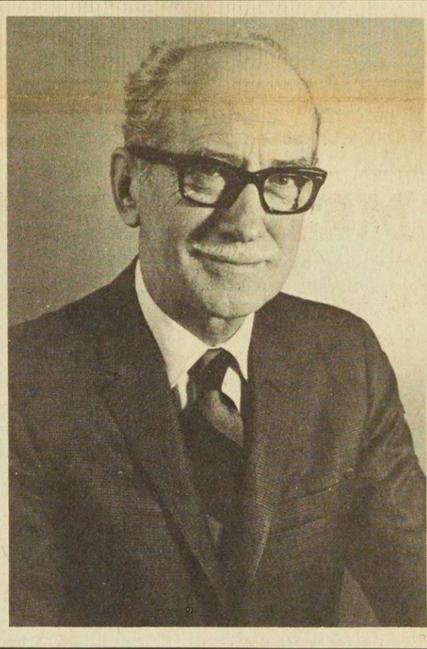
Je veux négocier.
Je ne conteste qu'une partie du certificat d'accréditation.
Soyez poli avec le monde.
Il n'y en aura pas de syndicat.
Je ne veux pas que vous travailliez tard la nuit . . .

IL FAUT COMPRENDRE

Je ne veux pas négocier
J'en veux pas de syndicat
Respecte mes amis
Il n'y en aura pas de syndicat
Lâche pas mon gars

LACOMBE joue pour CHICAGO

Canadian Gypsum



À JOLIETTE JOURNAL, LA QUESTION DE FOND: PEUT-ON, OUI OU NON, SE SYNDIQUER???

On aura beau dire, on aura beau faire, mais la véritable question de fond à JOLIETTE JOURNAL est de savoir si, oui ou non, les employés peuvent exercer ce droit inaliénable qui leur est reconnu dans les Lois de la province de Québec: la syndicalisation.

C'est longtemps avant le 27 août 1970 que les journalistes, publicitaires et secrétaires de JOLIETTE JOURNAL avaient pensé à se syndiquer. A cette date, tous ont signé leur carte de membre au Syndicat des journalistes de Montréal (aujourd'hui devenu le Syndicat général des communications) de la CSN.

Et c'était le début d'une longue attente jusqu'au 2 décembre 1970 où l'accréditation syndicale était enfin accordée. Les membres du syndicat avaient dû toutefois subir toutes sortes de crises toutes moins héroïques les unes que les autres de la part du "boss", Bertrand MALO: coups de poings sur la table,

cris en privé et dans les endroits publics, louvoisements, etc.

"Ca coûtera \$100,000, mais c'est pas grave parce qu'il n'y en aura pas de syndicat icitte. Avez-vous compris?" se répétait finalement, plus pour lui-même que pour les syndiqués, le "boss".

"Je vous considérais comme mes enfants, j'avais confiance en vous, puis voilà que vous me placez devant un syndicat. Ah! si seulement vous étiez venus m'en parler avant. On aurait pu s'entendre. Je ne vous ai jamais rien refusé" ajoutait d'un ton paternaliste celui qui est en passe de devenir le roi de première classe de l'antisindicalisme.

Maintenant, sans avoir négocié véritablement une seule fois, voilà que tout le monde se retrouve en cour devant un juge du Tribunal du Travail. Quand je dis tout le monde, ça veut dire les

"boss" (Bertrand Malo, son fils et nouveau directeur-général du journal Jean-Pierre Malo, son avocat Me J.-H. Denis Gagnon de l'étude légale Dugas & Dugas à Joliette et finalement Jean-Luc Breault, ancien vice-président du syndicat qui a préféré vendre sa dignité d'homme, serait-ce pour quelques passes?)

Jeudi dernier, c'était la première journée d'audience au Palais de Justice de Joliette devant Me Robert Sauvé, juge du Tribunal du Travail. Les "boss" disent qu'ils se sont amusés durant toute cette journée. Seraient-ils masochistes?

La véritable question de fond dans cette affaire est: "les travailleurs de JOLIETTE JOURNAL, à l'instar des travailleurs des autres entreprises ont-ils ou n'ont-ils pas le droit de se syndiquer? C'est là que devrait se situer la pierre d'achoppement de toute cette affaire. . .

0% D'INTÉRÊT



Laurent St-Germain,
délégué syndical du laboratoire de
la voirie à Québec.

“ La caisse d'économie, c'est l'espoir du deuxième front. Ce système-là va permettre de changer notre mentalité capitaliste ”

La caisse d'économie des travailleurs de Québec: la renaissance du coopératisme québécois

Qui est intéressé à déposer \$500, dans une caisse sans recevoir le traditionnel intérêt de X%. Personne ne direz-vous!

Pourtant, c'est bien ce qui se produit depuis plus d'un mois à Québec. Même qu'ils sont actuellement plus de 500 à l'avoir fait et on nous dit que ce ne sont pas des fous, ni des millionnaires désabusés.

Qui sont-ils, alors?

Des travailleurs, de simples travailleurs désireux d'améliorer leur sort; faudrait peut-être faire une enquête pour déterminer par quelles supercheries ces gens ont été amenés à poser ce geste inconsideré en apparence.

Mais après étude du fonctionnement de cette caisse basée sur l'abolition de l'intérêt, on est bien tenté

de se demander si ce n'est pas l'épargnant ordinaire, avec son petit 6% d'intérêt, qui est victime d'une tromperie, sinon d'un abus.

En effet, cette caisse, avec son fonctionnement révolutionnaire, rend ridicule l'intérêt reçu à la banque du coin. Eh oui, elle permet de retirer plus du triple d'intérêt sur les \$500 investis. Car, s'il n'y a pas d'intérêt en argent sur le capital, la caisse, forte de ces épargnes, peut obtenir pour ses membres des avantages sociaux-économiques qui leur permettent d'économiser au delà du 6% reçu en intérêt. Donc cela revient au même puisque l'argent de ces intérêts aurait probablement servi à acheter ou payer certains de ces biens ou services; ainsi on en a plus pour son argent.

Qu'est-ce donc que cette caisse, cette organisation révolutionnaire qui remet plus à l'épargnant que celui-ci est habitué de recevoir? C'est la CAISSE d'économie des travailleurs de Québec, fondée il y a deux mois par un employé de la CSN à Québec; cette entreprise révolutionnaire n'est pourtant pas nouvelle, puisqu'elle s'inspire en grande partie du système coopératif que nous ne connaissons ici que très superficiellement. En effet, cette caisse est l'embryon d'une coopérative intégrale, comme il en existe peu dans le monde, et si l'expérience réussissait, (elle est bien partie) nul doute que le coopératisme s'installerait au Québec et perturberait sérieusement l'économie capitaliste au service de l'argent.

DU RÊVE À LA RÉALITÉ

C'est André Laurin, directeur du service de la consommation et de la coopération de la CSN, qui est l'initiateur du projet. André Laurin n'en n'est pas à sa première tentative de créer des organismes coopératifs; il créa les A.C.E.F. et les Magasins coopératifs cooprix, qui connaissent des succès réels. Mais ces organismes n'étant que la première étape de son rêve coopératif, André Laurin travaille à monter ce projet de caisse d'économie, base véritable d'un mouvement coopératif d'envergure. André Laurin, lui, croit que le climat économique et social au Québec est propice à l'association coopérative; devant la négligence des autorités responsables à remédier à leurs problèmes économiques, beaucoup de gens sont prêts à s'associer pour améliorer leur sort.

Mais après à peine 2 mois d'existence, la caisse a recruté plus de 500 membres et \$125.000, ce qui n'a pas manqué d'ébahir les sceptiques de son entourage. Ainsi, la CSN a décidé d'accorder son précieux appui au mouvement.

POUR CRÉER UNE RICHESSE SOCIALE

Le local de la caisse est situé dans l'édifice de la CSN à Québec, au troisième étage; c'est une pièce aux dimensions moyennes, contenant tout autour des bureaux, des tables et des chaises. C'est là que deux conseillers de la caisse nous reçoivent pour nous expliquer le fonctionnement de la caisse, comme ils le font d'ailleurs pour tous les intéressés qui veulent devenir membres. On nous fait remarquer que le vendredi, soir de réunion, le local est rempli de membres qui viennent profiter des conseils d'une dizaine d'experts professionnels, dans tous les domaines (impôt, budget...). On nous suggère de lire la documentation sur les tables et de regarder les tableaux et les affiches qui décorent utilement les murs du local.

Deux des tableaux accrochés au mur, suffiraient à vous convaincre. L'un d'eux démontre que le principe, intérêt sur le capital, en vigueur dans les caisses et banques traditionnelles, sert de processus d'enrichissement du plus riche au dépens du plus pauvre et donne une valeur possessive à l'argent qui domine l'homme. Ce tableau montre que l'intérêt payé sur l'emprunt dans une banque ou une caisse sert à payer les intérêts sur le capital du gros déposant, tandis qu'avec la caisse proposée, il ne s'agit pas de faire profiter les plus riches mais tous les membres à la fois.

Le second tableau explique comment les membres profitent beaucoup plus de leurs épargnes, donnant en plus la priorité aux problèmes humains.

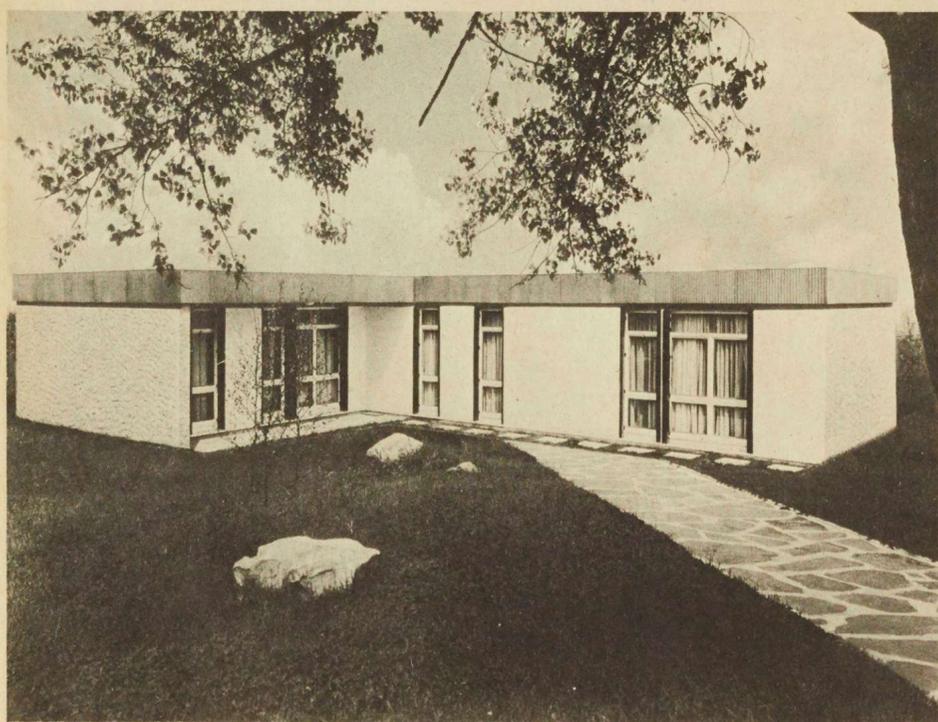
Ainsi, en devenant membre de la caisse, pour la somme de \$500, on peut profiter de tous les avantages donnés aux membres et l'épargne, si minime soit-elle, s'ajoute à celle des autres membres, et contribue ainsi à créer une masse monétaire importante. C'est à partir de cette masse monétaire que la caisse veut se transformer en véritable coopérative intégrale.

BIEN PLUS QU'UNE CAISSE D'ÉCONOMIE

En effet, l'objectif pour la caisse de Québec seulement, est de 50.000 membres (soit les travailleurs de la CSN dans la région de Québec). Comme la moyenne des dépôts dans les caisses d'économie du Québec est de \$500, on pourrait en arriver à créer un fond de 40 millions. Et c'est là que l'organisme prend toute sa force et peut se permettre de réaliser intégralement son projet coopératif et d'amplifier les avantages qu'offre la caisse.

L'objectif atteint, "la caisse se propose de créer des villages coopératifs, des villages vacances pour familles à revenus moyen, de financer sans intérêts des magasins cooprix, permettant ainsi de baisser les prix des aliments (à Montréal, les magasins cooprix doivent payer des intérêts de 10,2% aux caisses populaires). La caisse ambitionne aussi la création d'usines coopératives ou de coopératives de main-d'œuvre. Ainsi, le projet réalisé donnerait naissance à une véritable coopérative susceptible de servir de modèle à un développement coopératif important au Québec.

Et ce projet semble réalisable, car si on ne peut recruter le nombre idéal de 50.000 membres, les économies supplémentaires réalisées par les membres à travers la caisse leur permettraient de dépasser la moyenne de \$500 par membre et ainsi atteindre tout de même le 40 millions.



LA CITÉ COOPÉRATIVE

Un des projets intéressants qu'on veut réaliser est sans contredit la création de villages coopératifs. En effet, ces villages coopératifs grouperaient des cellules de 17 à 50 familles vivant à l'intérieur d'un complexe domiciliaire moderne, pratique et économique. Grâce à la caisse qui abolit l'intérêt et avec les tarifs réduits de la coopérative de main-d'œuvre (voir l'article ci-contre), la cité coopérative permettra au petit salarié de devenir propriétaire d'une maison unifamiliale de 7 pièces pour la modique somme de \$80 par mois, ce prix comprenant les taxes, le chauffage, l'électricité, et l'entretien. L'abolition de l'intérêt, encore ici, permet d'abaisser considérablement les prix. En fait, la caisse prête à la cité coopérative, sans intérêt, et cette dernière re-prête à ses membres, sans intérêt. De plus,

une clause très importante vient s'appliquer à ces transactions: le propriétaire n'a jamais le droit de vente, ce qui élimine toute possibilité de spéculation.

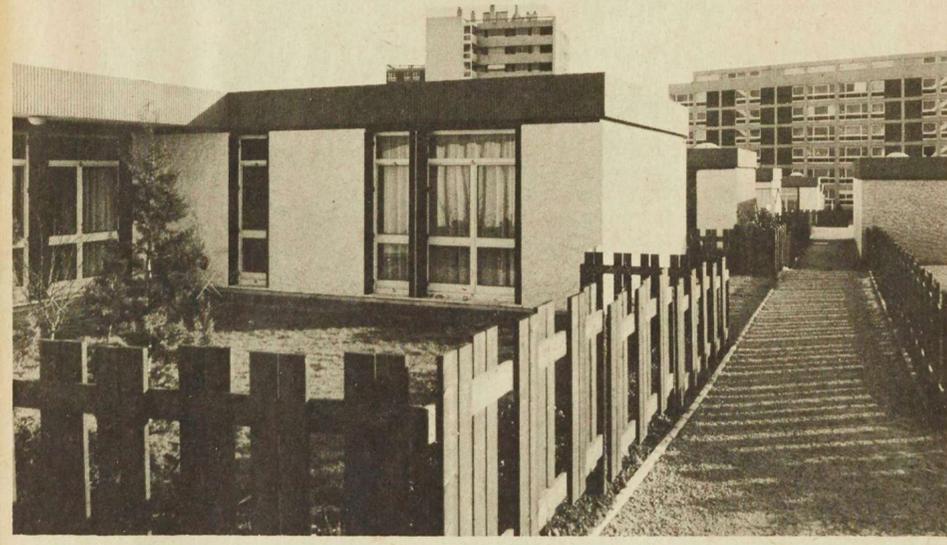
Le projet prévoit en plus, dans chaque cité, un pourcentage de maisons à loyer très réduit pour les plus défavorisés. André Laurin dit vouloir éviter de créer des ghettos en faisant un mélange complet des classes sociales, comme dans les villages coopératifs français qu'il a visité l'an dernier.

Autre projet réalisable, une fois l'objectif atteint c'est la formation de villages vacances entièrement gratuits pour les membres; c'est un système en vigueur en Yougoslavie. Idéalement, le membre de la coopérative pourra visiter la province, en passant trois jours dans un village vacances, deux jours

dans un autre et ainsi de suite.

Prévu aussi le financement des magasins d'alimentation cooprix, encore une fois sans intérêt. Ce qui permettra une réduction importante dans le prix des aliments; effectivement, les magasins cooprix de Montréal doivent payer plus de \$100.000 d'intérêt par année à la Caisse Populaire, l'empêchant ainsi de diminuer ses prix, qui sont déjà relativement bas.

Enfin, la caisse entend stimuler la formation de coopératives de main-d'œuvre et d'usines coopératives. D'ailleurs, la caisse a déjà posé un geste concret dans ce sens en prêtant \$10.000, à une coopérative de construction qui vient tout juste d'être formée et à qui elle donnera les contrats de construction et d'entretien de ces cités et villages coopératifs.



L'EMBRYON D'UNE FORCE VÉRITABLE: S'EMPARER DU QUÉBEC

Ainsi nous pouvons voir que le membre de la caisse du début pose un geste qui va au-delà du dépôt ordinaire, en participant à la création d'un organisme coopératif.

C'est de cette façon, incidemment, qu'André Laurin entrevoit la création de sa caisse d'économie des travailleurs de Québec; cette mise en marche de la Caisse Centrale de Québec est l'occasion par excellence non seulement de repenser

la coopérative d'épargne et de crédit, mais de la relancer sur une nouvelle formule qui enserait une de novation globale. Si nous avons le courage de faire un succès de cette caisse, elle sera certainement l'embryon d'une force, véritable rouleau compresseur pour une révolution sociale et économique au sens propre du mot."

Nul doute d'une prolifération de tels mouvements coopé-

ratifs pourrait transformer sérieusement la situation sociale et économique actuelle. Et cette prolifération n'est pas impossible, puisqu'on songe à en créer une à Montréal ainsi que dans les 21 conseils centraux régionaux à travers le Québec. Avec les moyens dont dispose la CSN, le rêve d'André Laurin a de bonnes chances de se concrétiser. De toute façon, c'est une affaire qu'il faudra suivre de près.

CAISSE ORDINAIRE			
Dépôt			\$500.00
Intérêt à 6%			\$30.00
Moins impôt moy.			\$10.00
Revenu			\$20.00 ou 4%
CAISSE PROPOSÉE			
Dépôt			\$500.00
Intérêt 0%			0.00
Services:			
Assurance voiture	134	94	40
Assurance feu	124	73	17
Service d'impôt	5	--	5
Pneus	26-30	19-20	25
Plus			
Huile et chauff. serv. juridique	x	02a05	?
consul. budg.	x	0	?
flotte voiture	--	--	--
Educ. populaire	--	--	--
dépannage	--	--	--
logement co-op	--	--	--
Recup. minimum			\$86.

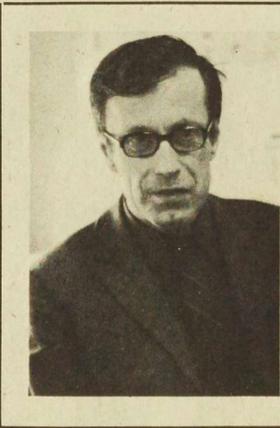
ou 17% d'intérêt sur votre \$500,00
(Ce revenu est non imposable)

"Jamais on est allés aussi loin que nous"

M.C.-- La caisse est-elle accessible uniquement aux membres de la CSN qui peuvent déposer \$500?

A.L.-- Non, la caisse est ouverte à tous les hommes selon un principe égalitaire: celui qui dépose 25 cents a les mêmes droits et privilèges que celui qui dépose \$1,000. Quant au \$500 proposés, c'est la moyenne des dépôts des caisses d'économie existantes; ce n'est pas une part, c'est l'objectif que chaque membre doit viser à épargner. La part est de \$5,00 et c'est suffisant pour obtenir tous les services. D'ailleurs il n'y en a pas plus que dix qui ont pu déposer leur \$500, ou plus; la balance, c'est du petit ouvrier, du bas salarié, c'est surtout ceux-là qu'on veut toucher.

M.C.-- Mais présentement, comment recrutez-vous vos membres?



Nous sommes allés rencontrer l'instigateur de ce projet. Son bureau est lui aussi dans l'édifice de la CSN à Québec; il nous accueille chaleureusement. Malgré ses nombreuses occupations, il consacra plus de trois heures à parler de son dernier projet. C'est avec des éclairs dans les yeux et la voix convaincante qu'il répondra aux questions. Il ressemble à un père dont le premier-né vient de réussir ses premiers pas.

LA COOP. DE MAIN-D'OEUVRE: UNE AUTRE ÉTAPE DE LA RENAISSANCE COOPÉRATIVE

Presque derrière l'édifice de la CSN à Québec, on peut aller rencontrer les membres de la coopérative de main-d'oeuvre dont André Laurin nous a parlé avec tant d'enthousiasme.

Nous arrivons devant un vieil édifice de brique rouge qui servait d'entrepôt depuis sans doute fort longtemps, à en juger par l'apparence vieillie de son extérieur. Mais ayant pénétré à l'intérieur, on se pense dans ces nouveaux édifices ultramodernes.

En effet, les membres de la coopérative ont décroché ce contrat de rénovation, ayant présenté la plus basse soumission.

Claude Paradis, menuisier charpentier, est l'un des dix membres de la coopérative de main-d'oeuvre, qui groupent principalement des ouvriers spécialisés et quelques professionnels (architecte, ingénieur...). Tous les membres se sont lancés à part égale dans l'aventure et au lieu de travailler à salaire de \$4,50 de l'heure, comme c'est leur droit, ils prennent \$2,00 de l'heure qu'ils mettent dans un fond de roulement.

"La coop. va essayer de tomber dans les goûts du locataire"

Claude Paradis interrompt un travail quelques instants pour nous parler fièrement de l'expérience qu'il vit présentement. Il souligne que son métier lui permet de voir toutes les lacunes dans le domaine de la construction, lacunes auxquelles la coopérative se propose de remédier. Par exemple, dit-il, la coopérative va essayer de tomber dans les goûts du locataire; elle va les consulter avant de construire. Au-

jourd'hui, c'est l'architecte, l'ingénieur qui décident du modèle et des besoins du locataire. Il nous raconte ensuite ce qui l'a décidé à se lancer dans une entreprise coopérative.

"Je suis propriétaire depuis deux ans et ça me coûte beaucoup plus cher que je pensais: environ \$200, par mois. Avec le métier que j'ai, je suis obligé de me serrer la ceinture, pis de travailler comme un damné. Mais je trouve que la vie est pas longue et je voudrais bien avoir des loisirs. Comme c'est là, y en est pas question. Alors, éventuellement si on réussit, ça pourra être un moyen de changer la face de la construction. A ce moment-là, je pourrai me permettre d'aller rester dans une cité coopérative et participer à la vie coopérative. En ayant un pouvoir de dépenser mon argent plus librement, d'avoir un peu de lousse dans mon budget là j'ai pas le choix, le budget est trop serré. C'est pas une vie normale ça, travailler toute sa vie et pis crever. Il faut s'organiser et se défendre."

"Avant je ne voyais pas comment sortir du pétrin"

Paradis ignorait tout du coopératisme, il y a à peine deux ans. "C'est André Laurin qui m'a initié; je suis allé en France en voyage d'étude sur les coopératives. Je vous jure qu'ils sont pas mal avancés là-bas dans ce domaine: 50 ans en avant. J'ai vu une coopérative de main-d'oeuvre qui est en train de construire un édifice de 1200 logements". Et il enchaîne aussitôt: "Avant, je ne voyais pas comment sortir du pétrin; aujourd'hui, j'ai bon espoir, si tout le monde embarque, que c'est une

réussite qu'on va avoir. Et plus soucieux, il ajoute: "Mais ici au Québec et au Canada, on a des petites habitudes individualistes, on est chacun de notre bord, chacun tire sur la couverture et presque tout le monde a les pieds à l'air, à part les plus forts; c'est ça qui est notre gros trouble, parce que tout le monde a des gros troubles, les mêmes que nous autres."

"Faut vaincre cette maudite mentalité..."

Ils en ont par-dessus la tête. Avec une formule semblable, ça pourrait les aider, mais faut vaincre cette maudite mentalité.

Puis il sourit: "J'ai bon espoir quand même parce que nous autres ça marche, on a déjà d'autres contrats en vue. Et quand la caisse de Laurin marchera à plein, il compte sur nous pour leur construire leur cité coopérative. On aura plus de travail pour plus de monde dans notre coopérative; pis on va construire des belles maisons à bon marché qui permettront aux petits salariés d'avoir leur chez-eux et de participer à la vie coopérative."

Il semble bien qu'André Laurin a su communiquer son optimisme et son enthousiasme envers l'idéal coopératif à ces menuisiers, charpentiers et leurs camarades.

Voilà donc les premiers pas d'un mouvement qui offre des perspectives encourageantes pour des milliers de travailleurs, noyés dans la jungle capitaliste nord-américaine. Il faudra surveiller la croissance de ce petit indigène. Qui sait, il deviendra peut-être le tarzan de cette jungle impitoyable?

A.L.-- Le recrutement se fait à travers les réunions syndicales de la CSN. Mais la publicité de bouche à bouche entraîne d'autres membres hors de la CSN.

M.C.-- Les caisses populaires Desjardins ne sont-elles pas des coopératives d'épargne? En quoi votre projet de caisse en diffère-t-il?

A.L.-- La caisse populaire, en dehors d'un homme, un vote, n'a aucun lien de parenté avec le coopératisme; les caisses populaires couchent avec le système, et leurs conseillers sont plutôt des spécialistes de consolidation de dette.

M.C.-- A quoi attribuez-vous l'échec de l'établissement d'un véritable mouvement coopératif au Québec?

A.L.-- Cet échec est dû à la dictature! Par exemple, les caisses populaires disent qu'elles ont 2 1/2 millions de membres mais pourtant il n'y a que 30 personnes qui assistent au congrès annuel; celles-ci s'élisent entre elles, à l'exécutif de la fédération des caisses populaires Desjardins. Alors 30 personnes qui décident pour 2 1/2 millions de membres c'est pas très démocratique.

M.C.-- Mais n'y a-t-il pas danger que votre caisse en se développant ne devienne paralysée par un appareil bureaucratique qui la conduise elle aussi à la dictature?

A.L.-- Non, parce que la caisse est totalement décentralisée. Ainsi nous avons des sous-bureaux qui

réunissent leurs membres et décident des politiques que leurs délégués viennent débattre à Québec; ils viennent faire la synthèse de leurs politiques, ici, à Québec, mais après que chaque sous-région ait pris sa décision.

M.C.-- La population du Québec est-elle prête à adopter un système comme vous le proposez?

A.L.-- La population est ultra mûre pour accueillir cette formule. J'en ai eu l'exemple à Arvida; il y avait 450 personnes à l'assemblée. Salle comble et enthousiaste qui a voté à l'unanimité l'étude des mécanismes de transformation de leur caisse d'économie en une caisse comme la nôtre. Même qu'on m'a reproché de ne pas être arrivé avec cette formule il y a dix ans. De toute façon le succès de notre caisse jusqu'ici le prouve: alors qu'une caisse ordinaire recrute 250 à 300 membres par année, nous, nous en avons eu 400 en un mois.

M.C.-- Existe-t-il des expériences semblables ailleurs?

A.L.-- Aucune expérience du genre n'a été tentée encore; il y a peut-être en Yougoslavie, ou bien les coopératives européennes, mais jamais on est allé aussi loin que nous. Nous on va à la limite extrême de l'homme par l'abolition de l'intérêt, des profits et de toute autre exploitation humaine.

M.C.-- Le projet a-t-il suscité des réactions de la part d'organismes économiques à Québec?

A.L.-- En effet, beaucoup nous craignent, on a reçu de violentes lettres de critiques non fondées. Il y a des groupes considérables qui nous craignent à Québec; ils ont peur de la liberté et de la vraie démocratie car eux c'est la dictature qui les mène.

M.C.-- Comment mesurez-vous l'impact de la caisse sur notre système capitaliste et sur le gouvernement?

A.L.-- La première étape consiste à ramasser des capitaux, mais après cela, la mise sur pied de l'organisme coopératif permettra de créer une richesse sociale en compensant les lacunes gouvernementales. Multiplier ces initiatives et le gouvernement se verra obligé de collaborer sinon il risque que la population constate qu'elle n'a pas besoin de lui. Ainsi nous créerons un impact politique qui forcera le gouvernement à assumer ses responsabilités.

M.C.-- Ne craignez-vous pas que la réussite du projet entraîne la création d'une nouvelle classe privilégiée?

A.L.-- Evidemment, les économies réalisées par les membres leur permettront un niveau de vie amélioré. Mais le but ultime du projet est de réussir à créer une conscience coopérative qui fera que les membres voudront faire grossir la caisse de leurs épargnes supplémentaires avec le désir de réunir le plus de gens possible dans la profitable aventure coopérative.

0% D'INTÉRÊT



Laurent St-Germain, délégué syndical du laboratoire de la voirie à Québec.

"La caisse d'économie, c'est l'espoir du deuxième front. Ce système-là va permettre de changer notre mentalité capitaliste"

La caisse d'économie des travailleurs de Québec: la renaissance du coopératisme québécois

Qui est intéressé à déposer \$500, dans une caisse sans recevoir le traditionnel intérêt de X%. Personne direz-vous!

Pourtant, c'est bien ce qui se produit depuis plus d'un mois à Québec. Même qu'ils sont actuellement plus de 500 à l'avoir fait et on nous dit que ce ne sont pas des fous, ni des millionnaires désabusés. Qui sont-ils, alors?

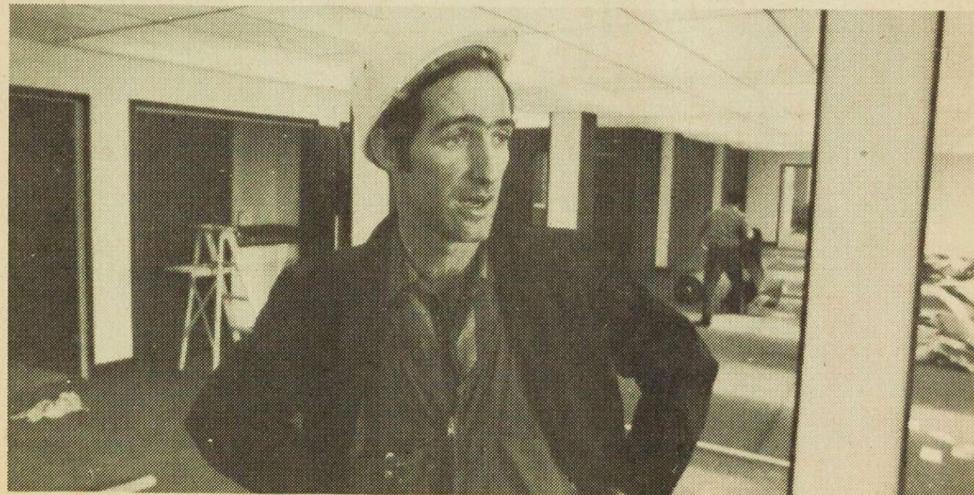
Des travailleurs, de simples travailleurs désireux d'améliorer leur sort; faudrait peut-être faire une enquête pour déterminer par quelles supercheries ces gens ont été amenés à poser ce geste inconsidéré en apparence.

Mais après étude du fonctionnement de cette caisse basée sur l'abolition de l'intérêt, on est bien tenté

de se demander si ce n'est pas l'épargnant ordinaire, avec son petit 6% d'intérêt, qui est victime d'une tromperie, sinon d'un abus.

En effet, cette caisse, avec son fonctionnement révolutionnaire, rend ridicule l'intérêt reçu à la banque du coin. Eh oui, elle permet de retirer plus du triple d'intérêt sur les \$500 investis. Car, s'il n'y a pas d'intérêt en argent sur le capital, la caisse, forte de ces épargnes, peut obtenir pour ses membres des avantages sociaux-économiques qui leur permettent d'économiser au delà du 6% reçu en intérêt. Donc cela revient au même puisque l'argent de ces intérêts aurait probablement servi à acheter ou payer certains de ces biens ou services; ainsi on en a plus pour son argent.

Qu'est-ce donc que cette caisse, cette organisation révolutionnaire qui remet plus à l'épargnant que celui-ci est habitué de recevoir? C'est la CAISSE d'économie des travailleurs de Québec, fondée il y a deux mois par un employé de la CSN à Québec; cette entreprise révolutionnaire n'est pourtant pas nouvelle, puisqu'elle s'inspire en grande partie du système coopératif que nous ne connaissons ici que très superficiellement. En effet, cette caisse est l'embryon d'une coopérative intégrale, comme il en existe peu dans le monde, et si l'expérience réussissait, (elle est bien partie) nul doute que le coopératisme s'installerait au Québec et perturberait sérieusement l'économie capitaliste au service de l'argent.



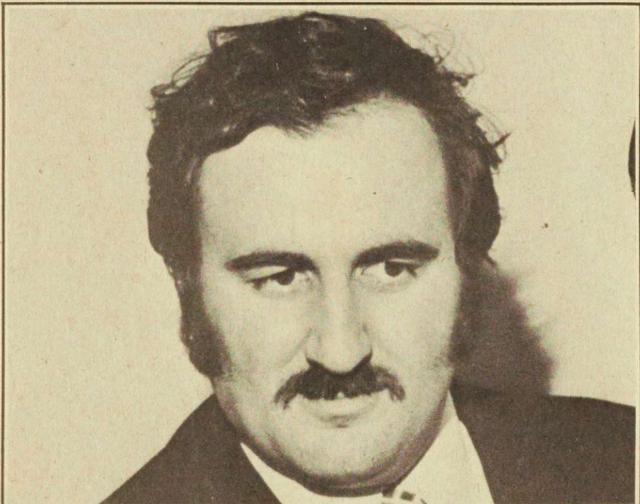


Né à Joliette il y a plus de 50 ans, marié et père de 7 enfants.

AËTE:

Livreur de glace avec des cheveux puis co-proprétaire de l'IMPRIMERIE NATIONALE puis propriétaire unique de l'IMPRIMERIE NATIONALE puis échevin de Joliette de 1964 à 1967. En 1947, il mettait de l'argent dans la fondation de JOLIETTE.

BERTRAND MALO: "20 ANS D'ADMINISTRATIF ET DE JOURNALISTIQUE"



JEAN-LUC BREAUT
Vice-président du Syndicat de Joliette-Journal jusqu'au 17 mai.
C'était l'homme fort du Syndicat.

Les "gars" de Canadian Gypsum se battent encore pour obtenir des conditions de travail

Il y a quatre ans, en janvier 1967, les 95 employés syndiqués de l'usine de Joliette de Canadian Gypsum Co. Ltd. débrayaient parce que la partie patronale ne voulait pas renouveler le contrat de travail qui expirait, cette année-là, le 31 août 1970, mais qui avait été signé avec l'ex-proprétaire de l'usine, soit Allied Chemical Canada Ltd.

Ainsi donc, le 9 janvier 1967, l'année de l'Exposition Universelle (Terre des Hommes), les "gars" de Canadian Gypsum décidaient de quitter le travail et d'aller en grève afin d'obtenir que les dispositions de leur nouveau contrat de travail soient au moins aussi avantageuses que celles contenues dans le contrat qui avait été signé par l'ancien employeur.

Ce fut une grève violente, marquée de flambée de solidarité syndicale, et la population travailleuse de Joliette n'a pas encore oublié ce qui s'est passé en 1967. La grève d'il y a 4 ans a secoué l'ensemble de la population et a dérangé par mal de monde. "L'establishment" joliettain ne se sentait pas à l'aise, durant toute la durée de ce conflit, et les autorités municipales de l'époque avaient même été sensibilisées au plus haut point.

Les "gars" de Canadian Gypsum, dans une lettre qu'ils avaient remise au maire du temps, le Dr Camille A. Roussin rappelaient à ce dernier "qu'ils n'avaient pas l'intention de se laisser écraser par une compagnie américaine". En bref, la lettre au maire Roussin disait simplement que si les

JOURNAL par Me Georges-Émile Lapalme qui allait devenir le premier ministre des Affaires culturelles que le Québec ait connu sous l'administration de Jean Lesage. Et 1965, Bertrand Malo achetait l'Étoile du nord (le journal "bleu") et fondait alors JOLIETTE JOURNAL - L'ÉTOILE DU NORD. En 1970, les journalistes, publicitaires et secrétaires du journal demandent une accréditation syndicale, en 1971, rien n'est encore fait et c'est au Tribunal du Travail de rendre son verdict.

Avant le syndicat, les employés parlaient au "boss" des améliorations susceptibles d'améliorer le contenu du journal. Souventes fois plus capable de soutenir un dialogue intelligent, le "boss" se fâchait et déclarait:

"Vous me montrerez pas comment faire un journal, ça fait 20 ans que je fais de l'administratif et du jour-

JOLIETTE JOURNAL, C'EST AUSSI L'IMPRIMERIE NATIONALE JOLIETTE LTÉE

nalistique, pis j'ai de l'expérience..."

C'est bien simple à comprendre: L'Imprimerie Nationale de Joliette Journal, c'est tout simplement Bertrand Malo. C'est lui le boss et personne d'autres; pas même ses deux fils, pas même le chef du personnel, pas même le gérant de l'imprimerie, ni aucun chef de service.

Par exemple: lors de ses dernières vacances dans le sud, l'hiver dernier, aucune de ces personnes n'a pris sur elle l'autorité d'expédier des accusés de réception à des lettres répondant à des offres d'emploi...

A L'IMPRIMERIE NATIONALE JOLIETTE LIMITEE, il y a déjà eu une tentative de syndicalisation. Bertrand Malo, usant de son "influence" et faisant appel à l'esprit de "compréhension" des employés réussissait à faire échouer cette libre entreprise.

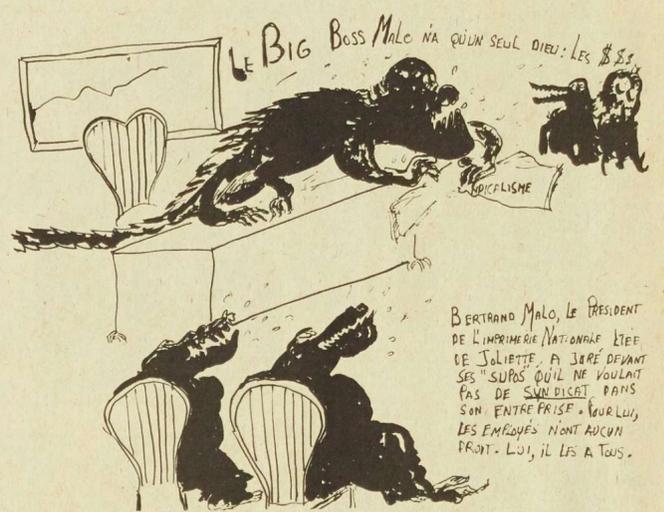
Quand les journalistes, publicitaires et secrétaires de JOLIETTE JOURNAL ont obtenu leur certificat d'accréditation, Bertrand Malo a vu le danger qui le menaçait. Il a donc pris ses dispositions pour empêcher que les employés de l'imprimerie fassent la même chose: un syndicat par année, c'est assez!

Jouant encore une fois de son influence, il a fait des ententes avec un des hommes forts de l'atelier, Raymond Couvrette. Et ce fut le syndicat de boutique. Tous ont marché dans cette combine et il faut entendre Raymond Couvrette plaindre du fond de son cœur les syndiqués "d'en avant."

L'Imprimerie Nationale et Joliette Journal appartiennent en propre à Bertrand Malo.

Jusqu'à ces dernières années, l'imprimerie "la plus perfectionnée et la mieux équipée" entre Montréal et Trois-Rivières fonctionnait sans problèmes. Puis, vient le phénomène de la concurrence. Une chance que le plus gros client et ami de Bertrand Malo, c'est-à-dire Berthold Brisebois, des Publications Eclair (éditeur entre autres des mots croisés, mots entrecroisés, mots cachés, T.V. Hebdo et autres revues) ait continué à lui accorder des contrats...

Tous les contrats payant passent, en priorité, sur l'impression du journal JOLIETTE JOURNAL qui est ni plus



ni moins que la vache à lait de l'imprimerie. Quand les contrats se font rares, alors il faut que les journalistes alimentent les coûteuses machines en texte qui consomment les articles à un rythme endiablé. Quand il y a beaucoup de contrats, les journalistes font le même travail, mais le journal ne devient plus alors qu'un contrat de second ordre, un "side line".

L'Imprimerie Nationale de Joliette Journal: deux compagnies qui ont les mêmes problèmes: 1- manque de planification à long et à court terme, 2- manque d'employés, 3- manque de facilités de travail, 4- manque de sécurité d'emploi, 5- manque de périodes de repos, manque de salaires... UNE SEULE CHOSE NE MANQUE PAS: LE TRAVAIL

Pour les gars de Canadian Gypsum, il n'y aura plus de "beaux dimanches"

En effet, le "cheap labor" des travailleurs québécois exploités par les "big boss" américains ne se fait pas seulement, la semaine, dans le secteur de la pulpe et du papier, mais surtout le dimanche. Et à Canadian Gypsum, si c'étaient seulement des "gars" qui acceptaient de se laisser écraser, en se laissant manger la laine sur le dos, sans rien dire, les travailleurs syndiqués ne connaîtraient pas ce que c'est que de passer un "dimanche" avec leur famille. C'est presque la situation qui est proposée par la compagnie. "Tu travailles six jours par semaine, suivant les horaires de travail pour les périodes d'opération continue, et si tu es un peu chanceux, t'as une chance d'avoir un congé (un dimanche, un vrai) sur huit dimanches en ligne. Comme on pourrait dire, "c'est en plein pas le genre de vie que les gars aiment, mais c'est en plein le genre de vie que les Canadian Gypsum veut imposer aux gars."

Ce qui intéresse la compagnie Canadian Gypsum, c'est la production, ce n'est pas le respect du travailleur. Un point, c'est tout. Pour le syndicat des travailleurs de Canadian Gypsum, il n'y a pas que les piastres qui comptent, il y a également l'aspect humain. C'est à dire qu'un gars doit pouvoir faire autre chose que de penser seulement à la production, mais qu'il doit y rester du temps pour vivre un peu. C'est là que ça accroche. De là, le refus des ouvriers d'accepter l'opération continue de l'usine de Joliette à sept jours, en 1969. Et les travailleurs de Canadian Gypsum reprennent la bataille de nouveau, en 1971 avec la ferme intention de mettre la compagnie à sa place.

D'ailleurs, le moins que l'on puisse dire, la compagnie est bien intentionnée. Dès la première rencontre de négociation en vue de renouveler la convention expirée, depuis le 19 mars, le représentant de la compagnie Canadian Gypsum, M. Jean-L. Lacombe, informait le syndicat, le 13 février 1971, et spécialement le conseiller syndical, Etienne Giasson, du syndicat national des travailleurs de la pulpe et du papier de Joliette, affilié à la Fédération canadienne des travailleurs des pâtes et papiers et de la forêt du point capital: "les négociations d'il y a deux ans, n'étaient pas terminées, et il fallait, avant tout, régler l'opération à sept jours (7) avant d'entreprendre d'autres négociations."

En d'autres termes: "Les gars, je vous vends une voiture, vous me signez un papier comme quoi vous l'achetez, puis après on parlera du prix! C'est aussi simple que ça."

Pour la compagnie Canadian Gypsum: "C'est anormal de ne pas produire à sept jours, ici à Joliette", toujours selon le directeur de l'usine, Jean Lacombe, et déjà, le 13 février dernier, il pouvait dire: "Je ne vois aucun moyen d'en sortir pour nos négociations '71". On comprend facilement qu'il soit difficile pour Jean Lacombe de "voir un moyen de sortir des négociations '71", s'il n'est pas encore sorti des négociations d'il y a deux ans. Pour lui, la rétroactivité s'applique à la lettre.

Et pour bien marquer comment la compagnie est disposée à négocier de bonne foi, le renouvellement d'un contrat de travail, M. Jean-L. Lacombe demandait avant de commencer à négocier, la certitude de produire à (7) jours. Déjà, l'ultimatum. A la suite de cette première rencontre, le syndicat s'adressait au ministère du Travail, en vertu de l'article 43, du Code du Travail, pour demander la nomination d'un conciliateur en vue de rapprocher les deux parties et de trouver un terrain d'entente.

Trois conciliateurs se sont succédés à la table des négociations. C'est le tour du chapeau, mais sans beaucoup de résultat. Le premier à se présenter fut M. Desharnais qui, le 19 mars 1971, informa le syndicat que la date légale pour faire la grève était le 25 avril, à compter de 1.00 h. A cette rencontre, le syndicat informa la compagnie qu'il était prêt à négocier l'opération à sept (7) jours, mais évidemment pas à n'importe quelle condition. La compagnie faisait alors la proposition suivante: "L'union convient expressément que la semaine de travail de production, le dimanche, quand programmé et requis par la compagnie, le tout en conformité avec toutes et chacune des lois et réglementations provinciales applicables à l'observance du dimanche. Les employés seront assignés au travail du dimanche quand, et tel que programmé par la compagnie en conformité avec la Loi provinciale régissant le travail du dimanche et selon les dispositions applicables à ce contrat."

La rencontre eu lieu, le 2 avril 1971 et le syndicat répondait à la compagnie précisément sur l'opération à sept (7) jours, en stipulant les conditions suivantes: a) contrat d'un an; b) rétroactivité, sur les salaires, à partir du 17 mars 71; c) le syndicat désirerait connaître la position de la compagnie sur les demandes générales formulées qui accompagnaient l'avis de dénonciation du contrat collectif de travail; d) une prime, à tous les ouvriers, de \$0.25 l'heure; e) garantie du nombre de semaines à 40 heures, égal au nombre de dimanches travaillés à sept (7) jours; f) temps et demi le dimanche; g) que l'entente, sur l'opération à sept (7) jours, se signe sur un mémoire d'entente; h) que l'on s'entende sur la cédule de travail.

Là-dessus, la compagnie était catégorique: "le syndicat convient expressément que les horaires de travail de la semaine inclueront le travail de production et d'entretien, le dimanche, quand il sera nécessaire, programmé et requis par la compagnie". De plus, M. Lacombe ajoutait: "quand la direction de l'usine aura déterminé que l'usine est employée à 90% de sa capacité de 6 jours, les employés seront assignés par la compagnie au travail de production et d'entretien, le dimanche, quand et si requis par la compagnie".

Le Syndicat ne fit pas attendre sa réponse: "Il était impossible d'accepter la proposition, mais le syndicat était prêt à recevoir la ré-



Alpha Lajoie, président du syndicat

ponse de la compagnie sur le projet de l'opération à six (6) jours. Conciliante, comme toujours, la compagnie ne s'est pas objectée et accepta d'entendre les représentations et demandes du syndicat. Encore une fois, le syndicat des gars de Canadian Gypsum expliqua, au grand complet, les modifications qui avaient déjà été présentées à la compagnie. Avant de se quitter, la compagnie annonçait qu'elle était disposée à rencontrer le syndicat, le 5 avril, mais ce dernier fit savoir à la compagnie qu'il n'était pas prêt pour cette date. Le syndicat demanda alors à Canadian Gypsum de formuler, par écrit, et de l'expédier au représentant du syndicat, la proposition qui avait été acceptée par le conciliateur et la compagnie. Cependant, reculant d'un pas, la compagnie annonçait au syndicat, en date du 5 avril, qu'elle ne pouvait formuler de proposition écrite et c'était pour la raison suivante: "Suite à notre rencontre du 2 avril, concernant le renouvellement de votre contrat de travail, le conciliateur ayant fixé la date du 23 avril courant pour une prochaine rencontre, nous ne voyons pas l'utilité de présenter une proposition à ce stade de la conciliation. Et la compagnie, toujours optimiste concluait: "Nous espérons que cette prochaine rencontre sera fructueuse".

C'est le premier épisode des "belles histoires" de la Canadian Gypsum, puisque pour la rencontre fixée au bureau du ministère du travail, convoquée par M. Lucien Malouin (nouveau conciliateur qui succédait à M. Desharnais), la partie patronale n'était pas présente.

Cela se passait, le 21 avril 1971, et le syndicat demanda alors à M. Malouin pourquoi M. Desharnais était parti. Le nouveau conciliateur répondit: "Je ne sais pas pourquoi, il faudrait que je vérifie le dossier."

Le nouveau conciliateur informait alors le syndicat qu'il avait une nouvelle proposition de la compa-

gnie à formuler aux travailleurs de Canadian Gypsum, relativement en vue d'en arriver à la signature d'un contrat d'opération continue à sept (7) jours.

Pas plus chanceux sur la patinoire de Chicago que son prédécesseur, les propositions de la compagnie formulées par le conciliateur Malouin furent étudiées par le comité de négociation et une autre rencontre a été fixée pour le 23 avril 1971.

Le conciliateur fit alors savoir au syndicat qu'il fallait être expéditif puisqu'il avait une autre rencontre de prévue, le même jour, à Montréal et demanda à la compagnie de faire une proposition globale, à la suite de la position du syndicat.

Ce qui fut fait avec en gros, pour l'opération continue à sept jours ouvrables, une réduction des heures travaillées de 45 à 42 heures par semaine.

Le syndicat tint alors une assemblée, le 25 avril et sa position fut ferme: "Nous ne sommes pas intéressés à négocier un contrat d'opération continue à 7 jours, nous voulons rester à 6 jours". Le vote secret fut pris. Sur 64 membres du syndicat présents, 62 optèrent pour l'opération à 6 jours, un pour l'opération à 7 jours et un bulletin nul.

Le lendemain, le directeur de la Fédération canadienne des travailleurs des pâtes et Papiers et de la forêt, communiquait la situation à un représentant du ministère du Travail et cela eut pour effet qu'un troisième conciliateur devait être nommé: M. Evangéliste Moreau. Celui convoqua les deux parties, le 27 avril, à Montréal.

L'état se resserrait de plus en plus. Devant l'attitude du syndicat de s'en tenir à la négociation d'un contrat de 7 jours, la compagnie se retirait avec le conciliateur et ce dernier informait le syndicat que Canadian Gypsum préparait un projet pour l'opération de six jours.

Ce ne fut pas bien long. Le conciliateur revint avec l'idée de la compagnie: "Accepteriez-vous l'opération à sept (7) jours, avec une augmentation générale de \$0.20 l'heure par année?"

Le suçon était de taille. Mais le syndicat a demandé si c'était la certitude de \$0.20 l'heure. Là-dessus, il ne put fournir de garantie. Cela a clos la discussion.

le travail

Organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) "Le Travail" paraît deux fois par mois. — Directeur: GUY FERLAND. Bureaux: 1001, Saint-Denis, Montréal. Tél.: 842-3181. Composé et imprimé par Journal Offset Inc., 254, Benjamin-Hudon, Montréal 379e. Le ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de troisième classe de la présente publication. Permis no 80.